

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 620 promulguant à la Côte française des et dépendances

n° 620

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

29 avril 1946

Numéro JO

n° 4 du 30/04/1946

Date du numéro

30 avril 1946

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Région d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Sont promulgués à la Côte française des Somalis et dépendances : la loi n° 46-560 du 2 avril 1946 tendant à la fixation des droits l'expédition des actes de l'état civil et de légalisation des pièces (.J. O. R. F. du 3 avril 1916, page 2742) ; le décret n° 46-772 du 20 avril 1946 réglant les conditions «l'application dans les territoires d'outre-mer relevant du ministère de la France d'outre-mer des articles 12 à 18 de la loi du 19 avril 1946 portant organisation du référendum prévu par l'article 6 de la loi constitutionnelle du 2 novembre 1945 (.J. O. R. F. du 21 avril 1946) ; le décret n° 46 791 du 23 avril 1916 fixant les modalités d'application de la loi n° 16-680 du 13 avril 1916 relative à l'élection des députés des territoires d'outre-mer (.J. O. R. F. du 21 avril 1916, page 3405).

#### Article 2

— Le présent arrêté, qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaires, sera communiqué partout où besoin sera et inséré au *Journal Officiel* de la colonie.

**J. CHALVET.**